



**Le FPI First Capital reçoit l'approbation des porteurs de parts concernant son plan d'arrangement précédemment annoncé**

*LE PRÉSENT COMMUNIQUÉ NE DOIT PAS ÊTRE DISTRIBUÉ AUX ÉTATS-UNIS  
NI AUX AGENCES DE TRANSMISSION DES ÉTATS-UNIS.*

**Toronto (Ontario) (le 24 novembre 2025)** – Le Fonds de placement immobilier First Capital (« First Capital » ou le « FPI ») (TSX : FCR.UN) a annoncé aujourd’hui que sa réorganisation interne au moyen d’un plan d’arrangement précédemment annoncé (l’« Arrangement ») a été approuvée à environ 99,58 % des voix pouvant être exprimées à l’assemblée extraordinaire des porteurs de parts du FPI tenue plus tôt aujourd’hui (l’« Assemblée »). Les porteurs de parts présents ou représentés par un fondé de pouvoir à l’Assemblée détenaient, au total, 172 575 765 parts de fiducie (les « Parts de fiducie »), soit plus de 81,23 % des Parts de fiducie émises et en circulation du FPI. Le FPI déposera sous son profil d’émetteur sur SEDAR+, au [www.sedarplus.ca](http://www.sedarplus.ca), un rapport définitif sur les résultats du vote tenu à l’Assemblée.

Comme il a été annoncé précédemment, la réorganisation interne sera effectuée dans le cadre de l’Arrangement réalisé aux termes de la *Loi sur les sociétés par actions* (Ontario) et de la *Loi sur les fiduciaires* (Ontario) et sera soumise à l’approbation du tribunal (l’« Ordonnance définitive ») dans le cadre d’une audience qui devrait avoir lieu à 10 h (heure de Toronto) le 27 novembre 2025. Le porteur de parts ou toute autre personne intéressée qui souhaite participer à l’audience relative à l’Ordonnance définitive ou qui souhaite y présenter des éléments de preuve ou des arguments se reportera à la circulaire de sollicitation de procurations du FPI datée du 24 octobre 2025 ainsi qu’à l’ordonnance provisoire datée du 27 octobre 2025, qui ont toutes deux été déposées par le FPI sous son profil d’émetteur sur SEDAR+, au [www.sedarplus.ca](http://www.sedarplus.ca).

L’Arrangement devrait prendre effet le 30 novembre 2025, sous réserve de l’obtention de l’Ordonnance définitive.

**À propos du FPI First Capital (TSX : FCR.UN)**

First Capital détient et exploite, acquiert et développe des centres commerciaux à ciel ouvert ayant comme locataire principal un supermarché et situés dans les quartiers affichant les profils démographiques les plus solides au Canada.

**Mise en garde concernant les énoncés prospectifs**

Le présent communiqué contient de l’information et des énoncés prospectifs au sens de la législation en valeurs mobilières applicable, y compris des déclarations concernant l’Arrangement. Les énoncés prospectifs ne reflètent pas des faits historiques, mais plutôt les attentes actuelles du FPI, et ils sont assujettis à des risques et à des incertitudes qui peuvent faire en sorte que les résultats réels diffèrent sensiblement des attentes actuelles. Ces risques et ces incertitudes comprennent ceux qui sont exposés dans le rapport de gestion du FPI pour l’exercice clos le 31 décembre 2024 et pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2025, ainsi que dans la notice annuelle courante du FPI. Le lecteur ne

doit donc pas se fier indûment à ces énoncés prospectifs. Le FPI se dégage de toute obligation concernant la publication d'une mise à jour de ces énoncés prospectifs, que ce soit à la lumière de nouveaux renseignements ou à la suite d'événements futurs ou de circonstances nouvelles, sauf si la législation en valeurs mobilières applicable l'exige. Tous les énoncés prospectifs figurant dans le présent communiqué sont formulés à la date des présentes et sont présentés sous réserve de la présente mise en garde.

\* \* \* \*

Pour de plus amples renseignements :

Neil Downey

Vice-président directeur, Stratégies d'entreprise et chef des finances

416-530-6634

[neil.downey@fcr.ca](mailto:neil.downey@fcr.ca)

[www.fcr.ca](http://www.fcr.ca)

TSX : FCR.UN